

Sur autoroute, 30% des tués ne portaient pas leur ceinture de sécurité

Paris, le 28 octobre 2009 - A la veille du week-end de la Toussaint, les sociétés d'autoroutes se mobilisent pour rappeler aux automobilistes et à leurs passagers que le port de la ceinture de sécurité, à l'avant comme à l'arrière, pour les trajets courts comme pour les trajets longs, est un élément essentiel pour leur sécurité.

En cas d'accident sur autoroute, ne pas être ceinturé expose le passager **15 fois** plus au risque d'être tué.

Des chiffres parlants !

→ Seulement 3% des occupants ne se ceinturent pas !

Et pourtant

→ **1/3 tiers des tués sur autoroute sont parmi eux.**

Pourquoi prendre le risque d'être dans ces 3% !

Il est fréquent de constater dans les accidents mortels que seuls les occupants non ceinturés sont tués, alors que ceux ceinturés sont indemnes ou légèrement blessés.

Ces chiffres montrent que le non port de la ceinture de sécurité constitue non seulement une infraction au code de la route mais aussi une mise en danger de mort pour tous les occupants du véhicule.

→ **Dans un choc à 130 km/h, un adulte de 75 kg se transforme en projectile de 5 tonnes.**

Tout au long de votre voyage écoutez les conseils de sécurité et les informations trafic sur les radios autoroutières FM 107.7 – Le site Internet www.autoroutes.fr est à votre disposition pour préparer votre voyage en toute sécurité.

Contacts presse

Hopscotch

Benedetto Bortoluzzi / Philippe Sergent

bbortoluzzi@hopscotch.fr / psergent@hopscotch.fr

Tél. : 01 58 65 00 28 / 01 58 65 00 29

ASFA

Laurence Guillerm

laurence.guillerm@autoroutes.fr

Tél. : 01 49 55 33 07- 06 11 66 97 70